

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 171/2018.

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SPRL SPN Carrelage**, représentée par Monsieur **Scarpulla** Antonino dont les bureaux se trouvent thier Saint-Léonard 125 à 4460 Grâce-Hollogne.

Le terrain concerné est situé rue du Trois Juin 59 à 4040 Herstal et cadastré division 5, section G, n° 640Z et 641P pie.

Le projet consiste en la régularisation du garage existant et l'agrandissement du garage en partie latérale droite

et présente les caractéristiques suivantes :

- application des articles D.IV.40, al. 1, 2° et R.IV.40-2, §1^{er}, 2° : construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës; transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 14h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Wiliquet** Eve, Architecte, téléphone : **04 256 83 12**, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 juillet 2018 au 30 août 2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

Le délai d'enquête est suspendu du 16 juillet au 15 août, conformément à l'article D.I.16 du CoDT.

A Herstal, le 17 juillet 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,
P. Delhaes

Le Bourgmestre,
F. Daerden